

Société Alzheimer

LAURENTIDES

POLITIQUE D'ADHÉSION DES MEMBRES

Sous la responsabilité du Conseil d'administration

Adoptée le : 6 novembre 2013

Résolution : No. 1311-558

Révisée le :

Résolution :

1. MISSION ET VISION

Fondée en 1983, la Société Alzheimer des Laurentides est un organisme communautaire à but non lucratif reconnu par l'Agence de santé et services sociaux des Laurentides et qui a pour mission d'informer, de soutenir, d'accompagner et de représenter les personnes touchées par la maladie d'Alzheimer ou autres maladies apparentées, de former les intervenants, les bénévoles et les étudiants ainsi que de promouvoir et contribuer à la recherche. Elle est aussi membre de la Fédération québécoise des Sociétés Alzheimer.

2. CATÉGORIES

En devenant **membre participant** de la Société Alzheimer des Laurentides, vous bénéficiez gratuitement de tous les services offerts par l'organisme. Toutefois, des frais supplémentaires sont exigés pour bénéficier du service de « Répit-Accompagnement-Stimulation à domicile ». Vous êtes également informés de toutes nos activités grand public sous diverses formes (Journal l'Échange, communiqués, invitations ou autres).

En devenant **membre actif** de la Société Alzheimer des Laurentides, vous bénéficiez des mêmes avantages que le membre participant en plus d'avoir un droit de vote à l'assemblée générale annuelle des membres et le droit de présenter votre candidature au sein du conseil d'administration pour un coût annuel établi par le conseil d'administration.

3. PROCESSUS D'ADHÉSION

3.1 Demande d'adhésion

Toute personne physique ou déléguée d'une organisation intéressée aux buts et activités de la Société Alzheimer des Laurentides peut devenir **membre actif** sur demande à cette fin, en se conformant à toute autre condition d'admission décrétée par règlement ou par résolution du conseil d'administration. La demande doit inclure le formulaire dûment complété ainsi qu'un court résumé de votre intérêt et deux références de personnes pouvant appuyer votre demande d'adhésion.

Pour l'adhésion d'un **membre participant**, la demande doit inclure uniquement le formulaire dûment complété du dépliant de l'organisme.



Société Alzheimer

LAURENTIDES

3.2 Évaluation de la demande

Chaque candidature comme **membre actif seulement** doit être approuvée par le conseil d'administration lors des réunions régulières du conseil de la Société Alzheimer des Laurentides.

Dans le cas où certains critères ne répondraient pas aux exigences, le conseil d'administration en avisera l'organisation ou l'individu requérant.

3.3 Date d'échéance pour soumettre une candidature

Une candidature peut être soumise à la Société Alzheimer des Laurentides à tout moment au cours de l'année financière qui débute le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de chaque année.

Toutefois, **pour se présenter aux élections**, une personne ou le délégué d'une organisation doit adhérer à la Société Alzheimer des Laurentides comme **membre actif** 30 jours avant l'assemblée générale des membres, afin de faire approuver sa candidature par le conseil avant le déclenchement des élections.

